SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement 4

Certification 21

Comptes annuels

Bilan actif 26

Bilan passif 27

Compte de résultat 28

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 30

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 31

Règles et méthodes comptables 42

Evolution des capitaux propres 49

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice 50

Ventilation de l'actif net par nature de parts 51

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 52

Exposition sur le marché des obligations convertibles 53

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 54

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 55

Exposition directe sur le marché des devises 56

Exposition directe aux marchés de crédit 57

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 58

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 59

Créances et dettes : ventilation par nature 60

Frais de gestion, autres frais et charges 61

Engagements reçus et donnés 62

Autres informations 63

Détermination et ventilation des sommes distribuables 64

Inventaire 82

Inventaire des opérations à terme de devises 85

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 86

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 88

Synthèse de l'inventaire 89

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

01/25

Les marchés d'actions de la zone euro ont de nouveau atteint des plus hauts historiques sur le mois, soutenus par des niveaux de valorisation attractifs (notamment au regard de leurs homologues américains) et une dynamique bénéficiaire réhaussée par les effets de change et des premières publications de bonne facture sur les résultats annuels. On trouve ainsi parmi les meilleures performances celles délivrées par les banques (légèrement surpondérées en portefeuille depuis l'initiation d'une nouvelle position sur Unicredit en novembre dernier) et le luxe (portées par une croissance à deux chiffres des ventes de Richemont et Brunello Cucinelli au quatrième trimestre, deux convictions du fonds sur ce début d'année). En termes de transactions, de nouvelles positions sur Richemont et SAP ont été initiées en amont de la publication de leurs résultats (confirmant la bonne santé de ces entreprises) alors que celles sur Renault, Hermès et Legrand étaient allégées.

02/25

Les marchés d'actions de la zone euro ont poursuivi leur ascension, soutenus principalement sur la première partie du mois par les discussions devant mener au cessez-le-feu en Ukraine mais aussi par des publications de bonne facture sur les résultats annuels d'entreprises. La partie dite « value » du marché a été fortement recherchée par les investisseurs (banques, construction, télécoms) et a fortement contribué à la performance du fonds. Société Générale, Santander, E.ON, Infineon et Saint-Gobain s'affichent ainsi parmi les plus forts contributeurs. A l'inverse, les quelques entreprises ayant déçu sur leurs résultats et les perspectives 2025 ont été sanctionnées, à l'instar de Capgemini et Prysmian. En termes de transactions, le recul de Schneider Electric (expliquée par les craintes sur les dépenses datacenters de Microsoft) a été mis à profit pour re-initier une position alors que des prises de bénéfices ont été réalisées sur Allianz, Essilor Luxottica et Renault.

03/25

Après la forte hausse des deux premiers mois de l'année, les marchés d'actions de la zone euro ont consolidé en mars, suspendus à l'annonce américaine sur la potentielle mise en place de droits de douane sur les produits européens. De façon contre-intuitive, cette inquiétude est venue renforcer le changement de narratif sur la région avec la reconstitution d'une couple franco-allemand moteur en faveur d'initiatives visant à renforcer la sécurité et la croissance de la zone. Dans ce cadre, les positions du portefeuille au sein du secteur bancaire, bénéficiaire du Capital Market Union (Société Générale) et des infrastructures énergétiques (EON) se sont démarquées positivement. A l'inverse, la perspective d'une demande accrue à l'endettement pour faire face aux investissements de défense et d'infrastructures annoncés en Allemagne a pesé sur les taux d'intérêts et pénalisé notre position sur Vonovia. En phase avec ce changement de narratif, un recentrage du portefeuille sur certains segments a été initié et se poursuivra sur les prochains mois (nouvelle ligne BNP Paribas, bien positionné dans le cadre du CMU).

04/25

En avril, les marchés d'actions de la zone euro ont subi en début de mois des dégagements importants du fait des déclarations de droits de douane « réciproques » par le Président américain lors du "Libération Day" puis se sont largement repris lors de l'annonce d'une pause de 90 jours dans leur mise en place effective. L'ouverture de la saison de résultats a en outre permis de recentrer l'attention des investisseurs sur les entreprises avec finalement des publications très souvent rassurantes. Après avoir retenu un positionnement défensif au sein du portefeuille sur le début d'année, la baisse des premiers jours d'avril a été mise à profit pour renforcer l'exposition actions et arbitrer certaines valeurs défensives (plébiscitées par les investisseurs dans le contexte actuel mais dont les valorisations offrent peu de potentiel) pour des sociétés davantage cycliques (dont la baisse pour certaines d'entre elles dépassaient les 20-25% par rapport à leur récent point haut). Cette discipline sur les valorisations et la flexibilité dans le positionnement du portefeuille ont ainsi soutenu les performances absolue et relative du fonds en avril et constitueront un atout indispensable pour naviguer dans un environnement qui restera probablement fluctuant ces prochains mois.

05/25

En mai, les marchés d'actions de la zone euro ont poursuivi le rebond entamé lors de l'annonce d'une pause dans l'instauration de droits de douane « réciproques » par le Président américain. Malgré un manque de visibilité à court terme sur ces enjeux, le changement de « narratif » sur la zone euro se renforce (reconstitution d'un couple fort franco-allemand, plan ReArm Europe, Savings & Investments Union…) et permet d'entrevoir une poursuite de la réduction de la décote Europe vs Etats-Unis sur les marchés actions. Dans ce contexte, les valeurs industrielles et de la technologie (qui avaient été fortement renforcées afin d'être surpondérées en portefeuille) ont soutenu la performance du fonds en s'affichant en tête du palmarès sectoriel (Prysmian, Legrand, Schneider, ASML…). Ce positionnement, bien que non consensuel (car reflétant une exposition accrue au cycle économique), nous semble rester pertinent et a été complété par des investissement sur des histoires spécifiques avec notamment Airbus, Amplifon et Smurfit Westrock.

06/25

En juin, les marchés d'actions de la zone euro ont clôturé sur une relative stabilité malgré un accroissement des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et l'incertitude créée par le Président américain sur les perspectives de croissance économique mondiale. Dans ce contexte, la réaction des Etats membres européens (hausse annoncée des dépenses de défense, approbation d'un budget de relance des investissements en Allemagne, avancées sur le Savings & Investments Union…) renforce le changement de « narratif » sur la zone et permet d'espérer une reprise de la croissance sur les prochains trimestres. Après un premier semestre au cours duquel les secteurs défensifs et/ ou domestiques ont surperformé (télécommunications, utilities, assurance, banques…), la valorisation absolue et relative des sociétés cycliques et exportatrices nous semble offrir des opportunités intéressantes pour le second semestre, notamment en cas d'écartement d'un scénario « noir » sur l'application de droits de douane américain. Pour cette raison, leur poids en portefeuille a de nouveau été renforcé sur le mois (Schneider Electric, Smurfit Westrock, Airbus…).

07/25

Le mois a été marqué par l'actualité autour des taxes douanières, avec des accords signés par les États-Unis avec le Japon et l'Union Européenne. Ces nouvelles ont tiré à la hausse la partie moins qualitative de la cote durant la première quinzaine, une hausse qui s'est ensuite estompée au moment de la confirmation des accords. Les marchés actions ont également évolué au gré des publication de résultats, qui ont provoqué des réactions importantes à la hausse comme à la baisse. Dans ce contexte, le fonds a sous-performé son indicateur de référence. Du côté des bonnes nouvelles, le fonds a bénéficié de sa large exposition aux industrielles et notamment à certaines de nos convictions, comme Legrand et Assa Abloy (résultats trimestriels de bonne facture salués par les investisseurs) ou encore Prysmian et Schneider Electric (qui ont bénéficié des publications de leurs pairs sur les centres de données). La sélection de valeurs a été favorable au sein des matériaux et des services aux collectivités, notamment grâce à nos positions dans Smurfit Kappa et EDP. Cependant, quelques valeurs ont pesé sur la performance relative, à l'instar de Renault (avertissements sur résultats), Amplifon (ses prévisions décevantes pour le second trimestre et révise ses perspectives à la baisse), et Vonovia (hausse des taux obligataires allemands). Parmi les principaux mouvements en portefeuille, citons l'allègement de notre exposition aux semi-conducteurs en amont des publications de résultats (ASML, Infineon) ainsi que des prises de bénéfices sur Air Liquide, avec en contrepartie, un renforcement d'EssilorLuxottica et de Thales.

08/25

En août, les marchés d'actions de la zone euro ont atteint de nouveaux records, soutenus par des publications de résultats d'entreprises de bonne facture pour le premier semestre et un discours du Président de la Fed à Jackson Hole ouvrant la voie à une potentielle baisse des taux d'intérêts américains dès le mois de septembre. Cet environnement favorable aura toutefois été perturbé par le retour du risque politique en France à la suite de la décision du Premier Ministre de demander un vote de confiance auprès des députés. Ce dernier épisode a engendré une inversion significative des performances relatives des sociétés domestiques (en forte progression depuis le début d'année) par rapport aux sociétés exportatrices (délaissées quant à elles du fait des incertitudes autour des droits de douane américains). Dans ce contexte, la sous-performance du fonds sur le début du mois a été en large partie comblée grâce d'une part à sa sous-pondération aux valeurs financières (accentuée mi-août par des prises de bénéfices sur Munich Re et Société Générale) et la surexposition aux valeurs industrielles et du luxe (également accentuée avec les renforcements de Prysmian, Hermès, Richemont et LVMH).

09/25

Les marchés d'actions de la zone euro ont poursuivi leur rebond en septembre, soutenus par les perspectives de baisse de taux d'intérêts aux Etats-Unis et une accalmie sur le front du risque politique en France après la nomination d'un nouveau Premier Ministre. Les valeurs cycliques ont ainsi nettement surperformé (à l'instar des sociétés industrielles, des semi-conducteurs et des banques), illustrant les espoirs des investisseurs sur la trajectoire de croissance économique mondiale pour les prochains mois. Les thématiques de la défense et de l'Intelligence Artificielle se sont également démarquées avec Thales, Airbus, Schneider Electric, Legrand et Prysmian parmi les plus fortes progressions du mois en portefeuille. En termes de positionnement, malgré quelques prises de bénéfices sur ASML, Legrand, Siemens et Société Générale, le portefeuille demeure orienté vers ces sociétés cycliques (notamment exportatrices) avec une surpondération des secteurs de l'industrie, de l'automobile et du luxe.

10/25

Encouragées par les espoirs d'un accord commercial entre les Etats-Unis et la Chine ainsi qu'une saison de résultats trimestriels bien meilleure qu'anticipé, les actions de la zone euro ont poursuivi leur ascension et atteint de nouveaux sommets. En termes de thématiques privilégiées, après avoir sous-performé les valeurs domestiques sur le premier semestre, les sociétés exportatrices européennes se sont fortement redressées à l'image d'Essilor Luxottica et LVMH dans la consommation discrétionnaire et le luxe, ASML dans les équipementiers semi-conducteurs, Schneider Electric dans l'électrification ou Assa Abloy dans la construction. Cette préférence est maintenue dans le portefeuille. Parmi les principales opérations du mois, de nouvelles positions ont été initiées sur Siemens Energie (société devant revoir à la hausse des objectifs 2028 prochainement) et Safran (permettant de combler la sous-pondération du fonds sur la défense).

11/25

Ballotés entre les craintes relatives à une potentielle bulle IA (intelligence artificielle) et les espoirs portés par un cessez-le-feu en Ukraine et une politique monétaire plus accommodante aux Etats-Unis dès le mois de décembre, les marchés d'actions de la zone euro n'ont pas affiché de trajectoire claire sur le mois. La volatilité induite aura toutefois permis de réinvestir les liquidités du portefeuille en initiant de nouvelles positions sur des sociétés offrant des perspectives de croissance attractives sur 2026 : ING group dans le secteur bancaire (une des rares banques ayant la capacité de faire croitre sa marge d'intérêts de manière significative l'an prochain), Heidelberg Materials dans la construction (devant bénéficier du plan de relance allemand sur les infrastructures, et éventuellement de la fin du conflit en Ukraine) et Kering (confirmant notre confiance dans la reprise progressive du marché du luxe sur les prochains trimestres).

12/25

Les marchés d'actions de la zone euro ont clôturé le mois et l'année sur des plus hauts historiques, soutenus par la perspective d'un retour à la croissance des résultats des entreprises de la région en 2026 (après trois années de stagnation) et le maintien d'une politique monétaire accommodante. Cet environnement a été une nouvelle fois favorable aux valeurs bancaires (Société Générale, BNP Paribas) mais aussi à certaines sociétés cycliques ayant sous-performé en 2025 à l'image de Cap Gemini et Smurfit Westrock. A l'inverse, le segment défensif a peiné à suivre le rythme, de même qu'EssilorLuxottica après l'arrivée prochaine de Google sur le segment lucratif des lunettes connectées. Au sein du portefeuille, des arbitrages ont été initiés sur les secteurs de l'aéronautique défense (réduction d'Airbus et entrée de Rheinmetal, en repli de 20% sur les deux derniers mois) et des banques (réduction de Société Générale et renforcement d'ING).

Sur la période, Sycomore Sélection Responsable enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur la période	EURO STOXX Net Return EUR
A	+16.14%	+24.25%
I	+16.71%	
ID*	+16.66%	
ID2*	+17.05%	
MF (**)	+12.67%	
R	+15.55%	
RP	+15.68%	
R USD H	+19.47%	

(*) Performance calculée coupons réinvestis.
(**) Part MF activée le 27/01/2025
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

En date du 21 février 2025, le prospectus a été mis à jour afin de réintroduire la possibilité de passer des ordres de rachat exprimés en montant.

En date du 21 mai 2025, l'annexe précontractuelle SFDR du FCP a été mise à jour afin de se conformer aux orientations de l'ESMA concernant l'utilisation des termes relatifs aux critères ESG ou à la durabilité dans la dénomination des fonds, incluant l'application des exclusions Paris-Aligned Benchmark (PAB).

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/24			31/12/25		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE A	177.02	255 601.64		205.59	351 914.15	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE I	565.59	793 743.14		660.10	1 004 593.44	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE ID	508.48	214 413.05		584.49	1 840.54	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE ID2	130.64	98.77		148.86	98.77	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE MF	-	-		1 126.71	95 991.94	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE R	497.13	193 376.62		574.43	326 524.74	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE R USD H	142.02	500.00	748 336 825.94	169.67	500.01	1 133 962 282.98
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE RP	491.10	99 586.97		568.10	178 813.62	

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	761
Vente Actions	433
Achat Future	6
Vente Future	6
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat DS/BS	0
Vente DS/BS	0

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	2
Vente OPCVM	2
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	0
Vente ETF	0

Instruments dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés sont de nature futures et options. Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action. Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent néanmoins de réduire l'exposition aux actions lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés d'actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une phase de hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille. Des instruments dérivés de change peuvent également être utilisés pour couvrir l'exposition du FCP ou d'une catégorie de part à une devise ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change.

Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action. Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net. Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra donc pas excéder 100%.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP, servant à rendre compte du surcroît de risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés, est réalisé selon la méthode du calcul de l'engagement.

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Le FCP n'est pas autorisé à recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.
Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

INFORMATION SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En réponse aux exigences de l'Art 173 – VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé «Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM. La plate-forme de sélection de valeurs étant commune à tous les fonds gérés par Sycomore Asset Management, le fonds peut bénéficier de la prise en compte de critères ESG sans que cette dernière soit systématique.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025*

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
Conformément à la règlementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation…

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).
Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.
Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.
Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).
Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.

- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.

- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.
Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.
Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 589 K€
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 3 419 K€
Nombre de bénéficiaires : 70, dont 36 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 7 757 K€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2025.
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.
14, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01.44.40.16.00
Fax : 01.44.40.16.01
E-mail : info@sycomore-am.com

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE
Identifiant d'entité juridique : 9695 005QE0NB97H47I 66
Date de publication : 23/01/2026

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environmentales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 81% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel qu'indiqué dans le prospectus, l'objectif du FCP, classé « actions des pays de la zone euro », est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en lien avec les objectifs de développement durable des Nations unies.

Le Fonds privilégie les thématiques telles que la transition énergétique, la gestion des ressources durables, la santé et la protection, la nutrition et le bien-être, la numérisation et la communication.

Aucun indice de référence n'a été défini pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le fonds vise à surperformer son indice de référence (Euro Stoxx) sur :

- **La NEC** : A fin 2025, le fonds disposait d'une NEC moyenne pondérée de +5%, tandis que l'indice de référence affichait une NEC moyenne pondérée de 2%.
- **L'intensité carbone** : A fin 2025, le fonds avait une intensité carbone moyenne pondérée de 847 eq. CO 2 /an/k€, , tandis que l'indice de référence affichait une intensité carbone moyenne pondérée de 1 013 eq. CO 2 /an/k€.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Sur la période précédente:

- Le fonds disposait d'une NEC moyenne pondérée de 6%.
- Le fonds disposait d'une intensité carbone moyenne pondérée de 597 eq. CO 2 /an/k€.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds réalisera partiellement des investissements durables ayant un objectif social ou environnemental. Les investissements sont qualifiés de durables s'ils sont identifiés comme contribuant positivement aux enjeux environnementaux ou sociaux à travers leurs produits ou services ou à travers leurs pratiques.
La qualification d'un investissement durable requiert 1/ l'atteinte d'un score minimal sur au moins l'un des indicateurs de contribution positive de la définition d'investissement durable établie par Sycomore AM, 2/ l'absence de préjudices importants, 3/ des pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM.

Il convient de noter que le Fonds s'engage à investir un minimum de 70% de son actif net dans des actifs sous-jacents répondant à des critères d'investissement durable en vertu des conditions énoncées dans le présent document, que l'objectif de ses investissements soit environnemental ou social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base *ex ante*, avant toute décision d'investissement.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

1. **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire(6) :** les activités sont limitées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que définis et revus chaque année dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).

2. **Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3(7):** identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire. La classification de controverse la plus grave (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à - 3) est considérée comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.

3. **Notation SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire provisoire (Regulatory Technical Standards). Une notation plus basse, inférieure à 3/5, indique une performance de durabilité plus faible sur un ou plusieurs impacts négatifs.

4. **Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM(8)**: une politique PAI visant à identifier les risques supplémentaires d'impacts importants pour les enjeux environnementaux et sociaux visés par les indicateurs PAI énumérés dans le tableau 1 de l'annexe I est mise en œuvre. Les sociétés répondant à tous les critères d'exclusion relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies / Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales conformes, ou aux armes controversées, ne seront pas déclarées comme « durables ».

---

(6) D'autres informations sont disponibles sur le site Internet indiqué à la fin du présent document
(7) Ibid
(8) Ibid

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les conséquences néfastes sur les facteurs de durabilité concernent des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement :** une politique PAI s'appuyant directement sur les indicateurs figurant au tableau 1 de

les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

l'annexe I et tous les indicateurs pertinents indiqués dans les tableaux 2 et 3.

2. **Pour l'ensemble des investissements du produit financier** : Le cadre de l'analyse SPICE couvre l'ensemble des enjeux visés par l'ensemble des indicateurs de durabilité défavorables, avec la capacité de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique PAI : chaque facteur de durabilité visé au tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillés dans la politique PAI de Sycomore AM.

Notation SPICE :
La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards).
Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés suivant une approche de double matérialité. La politique PAI de Sycomore AM détaille comment les enjeux couverts par les PAI sont couverts par SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses, la conformité de la politique d'exclusion, le respect de la politique PAI) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes

directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des enjeux de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Les principales incidences négatives, ainsi que toutes les autres incidences défavorables, sont prises en compte pour tout investissement du portefeuille à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être éligible en tant qu'investissement durable, tout investissement doit se conformer à la politique PAI visant notamment les principaux impacts négatifs.

Les informations relatives aux principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du Fonds.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période

Largest Investments	Sector	% Assets	Country
ASML Holding NV	Information Technology	6.19	NLD
SAP SE	Information Technology	4.91	DEU
Bureau Veritas SA	Industrials	4.27	FRA
BNP Paribas Bank Polska Spolka Akcyjna	Financials	3.84	FRA

de référence, à savoir :

Largest Investments	Sector	% Assets	Country
Schneider Electric SE	Industrials	3.48	FRA
Banco Santander, S.A.	Financials	3.47	ESP
Siemens Aktiengesellschaft	Industrials	3.19	DEU
CPR MONETAIRE SR-I	None	2.77	None
Michelin Luxembourg SCS	Consumer Discretionary	2.76	FRA
ASSA ABLOY AB Class B	Industrials	2.70	SWE
SG Issuer SA	Financials	2.66	FRA
Deutsche Telekom International Finance BV	Communication Services	2.61	DEU
Vonovia SE	Real Estate	2.56	DEU
EssilorLuxottica SA	Health Care	2.49	FRA
Munich Reinsurance Company	Financials	2.46	DEU

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

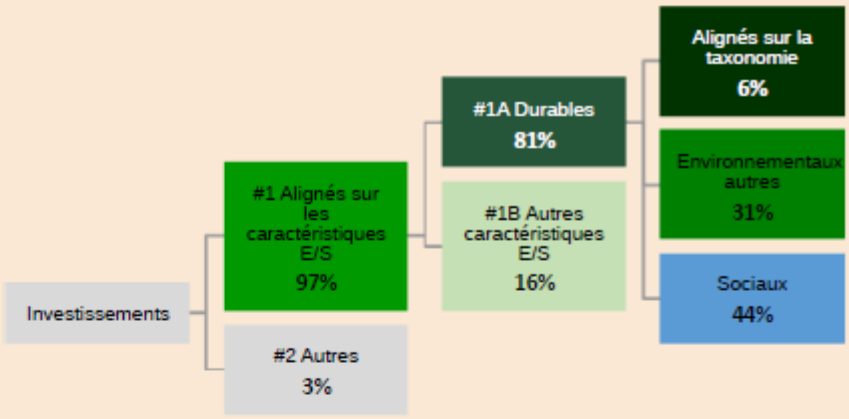

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales

qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sector	%
Industrials	25.08
Financials	17.77
Information Technology	13.54
Consumer Discretionary	9.83
Health Care	9.05
Materials	5.12
Communication Services	4.86
Utilities	4.61
Real Estate	2.56
Consumer Staples	2.49

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

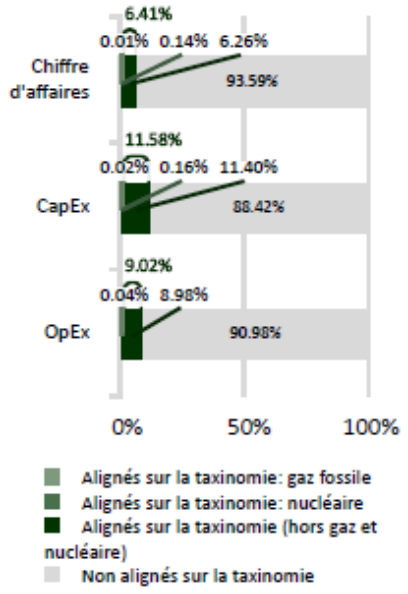

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines

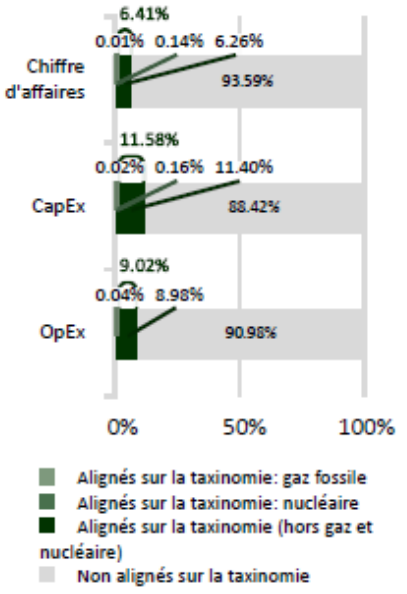

Ce graphique représente % des investissements totaux

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a baissé de 8% à 6% par rapport à la période précédente.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE représente 31%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

44% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3% des investissements étaient de la trésorerie ou équivalents de trésorerie.
Ces investissements ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales par définition.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :

o Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, génèrerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
o L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
§ Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
§ Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
§ Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
§ Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
§ A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Le produit financier a sous-performé son indice de référence.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2026.04.09 18:21:35
+0200

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**1,098,187,453.91**	**698,946,263.91**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,098,187,453.91	698,946,263.91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**10,905,657.07**	**-**
OPCVM	10,905,657.07	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**0.10**	**1,631.82**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**1,109,093,111.08**	**698,947,895.73**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2,008,875.11**	**1,685,607.46**
Comptes financiers	**26,943,666.82**	**53,010,026.94**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**28,952,541.93**	**54,695,634.40**
TOTAL ACTIF I+II	**1,138,045,653.01**	**753,643,530.13**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	977,364,603.94	718,991,144.76
Report à nouveau sur revenu net	14.15	2,015.22
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	263,069.27	19,327,547.32
Résultat net de l'exercice	156,334,601.91	10,052,155.50
Capitaux propres I :	1,133,962,289.27	748,372,862.80
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**1,133,962,289.27**	**748,372,862.80**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	206.74	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**206.74**	**-**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4,083,157.00	5,270,667.33
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**4,083,157.00**	**5,270,667.33**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**1,138,045,653.01**	**753,643,530.13**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	23,625,193.29	14,460,301.16
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	911,588.94	1,410,611.41
Sous-total Produits sur opérations financières	**24,536,782.23**	**15,870,912.57**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-9.84	-60.61
Sous-total charges sur opérations financières	**-9.84**	**-60.61**
Total Revenus financiers nets (A)	**24,536,772.39**	**15,870,851.96**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-10,740,612.41	-7,297,457.32
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-10,740,612.41**	**-7,297,457.32**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**13,796,159.98**	**8,573,394.64**

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**2,402,756.93**	**734,399.69**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**16,198,916.91**	**9,307,794.33**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	105,123,492.16	73,509,336.87
Frais de transactions externes et frais de cession	-3,418,104.74	-1,820,784.31
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**101,705,387.42**	**71,688,552.56**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**14,277,141.98**	**4,610,979.27**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**115,982,529.40**	**76,299,531.83**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	18,943,248.88	-70,189,885.25
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**18,943,248.88**	**-70,189,885.25**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**5,209,906.72**	**-5,365,285.41**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**24,153,155.60**	**-75,555,170.66**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**156,334,601.91**	**10,052,155.50**

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en actions de la zone euro en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	453.84	462.97	557.07	565.59	**660.10**
Actif net (en k EUR)	334,994.68	288,099.93	354,669.82	448,938.78	**663,140.63**
Nombre de titres					
Parts C	738,130.99116	622,281.44197	636,666.65988	793,743.14241	**1,004,593.44121**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	27.11	-18.92	50.43	57.55	**67.94**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	3.93	6.50	9.22	7.97	**10.60**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	144.02	146.18	175.02	177.02	**205.59**
Actif net (en k EUR)	31,394.92	31,200.23	42,396.95	45,247.85	**72,351.30**
Nombre de titres					
Parts C	217,985.39675	213,425.55484	242,227.19880	255,601.64344	**351,914.14896**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	8.62	-5.99	15.87	18.04	**21.22**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.48	1.38	2.16	1.82	**2.35**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe RP (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	406.03	410.08	487.94	491.10	**568.10**
Actif net (en k EUR)	16,650.70	21,463.66	57,811.24	48,907.89	**101,585.56**
Nombre de titres					
Parts C	41,007.56205	52,339.28287	118,478.29437	99,586.97459	**178,813.61773**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	24.35	-16.86	44.40	50.19	**58.80**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.75	2.00	3.35	2.60	**4.37**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	425.14	428.89	508.92	508.48	**584.49**
Actif net (en k EUR)	188,444.33	137,040.66	130,551.32	109,026.75	**1,075.79**
Nombre de titres					
Parts D	443,249.57830	319,523.99118	256,523.59862	214,413.04565	**1,840.54467**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	4.15	6.10	8.54	7.62	**9.06**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-	-	-	-	**-**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	410.08	414.16	493.43	497.13	**574.43**
Actif net (en k EUR)	69,426.37	71,906.22	80,979.02	96,134.09	**187,566.06**
Nombre de titres					
Parts C	169,298.56716	173,615.30565	164,114.07136	193,376.62318	**326,524.73844**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	24.59	-17.03	44.84	50.78	**59.47**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.73	2.02	4.01	3.19	**3.81**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	107.75	108.81	129.12	130.64	**148.86**
Actif net (en k EUR)	65.92	187.64	156.44	12.90	**14.70**
Nombre de titres					
Parts D	611.77110	1,724.50060	1,211.50060	98.77110	**98.77110**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	0.96	1.54	2.17	3.55	**2.83**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	6.42	-4.44	11.75	-	**-**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-	-	-	-	**-**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Valeur liquidative (en USD)				
Parts C	121.85	128.37	156.31	162.95
Actif net (en k EUR)	65.38	70.54	86.41	36.04
Nombre de titres				
Parts C	597.00000	597.00000	597.00000	229.00000

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				
Parts C	15.85	0.47	13.17	32.50
Capitalisation unitaire sur revenus				
Parts C	0.87	1.51	1.13	-0.28

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	111.18	116.21	140.51	142.02	**169.67**
Actif net (en k EUR)	235.34	53.48	65.05	68.58	**72.24**
Nombre de titres					
Parts C	2,355.22276	500.00076	500.00076	500.00076	**500.01376**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	15.48	12.71	11.87	20.16	**3.67**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.21	0.38	0.25	-0.46	**2.36**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I CHF H (Devise: CHF)

	31/03/2022
Valeur liquidative (en CHF)	
Parts C	119.09
Actif net (en k EUR)	5.82
Nombre de titres	
Parts C	50.000000

Date de mise en paiement	31/03/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en CHF)	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en CHF)	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Parts C	15.84
Capitalisation unitaire sur revenus	
Parts C	0.93

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)

	31/03/2022
Valeur liquidative (en GBP)	
Parts C	119.62
Actif net (en k EUR)	7.08
Nombre de titres	
Parts C	50.000000

Date de mise en paiement	31/03/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en GBP)	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en GBP)	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en GBP)	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Parts C	12.44
Capitalisation unitaire sur revenus	
Parts C	1.22

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts D	**1,126.71**
Actif net (en k EUR)	**108,156.01**
Nombre de titres	
Parts D	**95,991.93847**

Date de mise en paiement	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	**27.78**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Parts D	**-**
Capitalisation unitaire sur revenus	
Parts D	**-**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de souscription
I	FR0010971705	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	Néant
ID	FR0012719524	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou	100 €

				de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	
ID2	FR0013277175	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100 €
I USD H	FR0013320314	Capitalisation	USD (hedgée)	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100 €

I CHF H	FR0050000993	Capitalisation	CHF (hedgée)	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100 €
I GBP H	FR0050000985	Capitalisation	GBP (hedgée)	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100 €
A	FR0013076452	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100 €
R	FR0011169341	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Néant
RP	FR0010971721	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100 €
R USD H	FR0013320306	Capitalisation	USD (hedgée)	Tous souscripteurs	100 €
Z	FR0014006PY9	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004 /39/CE et souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, sous réserve d'une approbation préalable par la société de gestion.	Néant
MF	FR001400UW44	Distribution	EUR	OPC nourriciers du FCP	Néant

Les parts portant la mention « H » ou « hedgée » sont couvertes contre le risque de change entre la devise de la part et la devise de référence du FCP (l'euro).

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la part Z non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.
L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Applicable à compter du 31/12/2023 : Mécanisme de plafonnement des rachats (ou « gate ») :

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion peut décider, à titre provisoire, un plafonnement des rachats (ci-après la « Décision de Plafonnement »), si des circonstances exceptionnelles l'exigent et que l'intérêt des porteurs le commande, afin d'éviter qu'un déséquilibre entre les demandes de rachats et l'actif net du fonds ne lui permette pas d'honorer ces demandes dans des conditions préservant l'intérêt des porteurs et leur égalité de traitement.

La Décision de Plafonnement s'applique dans les conditions ci-après :

Description de la méthode retenue

La Décision de Plafonnement peut être prise si, à une date de centralisation des souscriptions donnée (ci-après la « Date de Centralisation Affectée »), la différence entre la part d'actifs du fonds dont le rachat est demandé (ci-après le « Pourcentage des Rachats ») et la part d'actifs du fonds dont la souscription est demandée (ci-après le « Pourcentage des Souscriptions ») est positive et représente plus de 5% du total de l'actif net constaté à l'issue de la dernière date de calcul de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachats excèdent le seuil de déclenchement de la *gate*, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats au-delà du seuil de plafonnement de 5%, et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat. Une telle décision repose sur une appréciation de la situation du portefeuille en termes de risques de marché, de risque de liquidité, et de capacité à perpétuer la stratégie d'investissement du fonds dans l'intérêt des porteurs. Par exemple, en l'absence de souscriptions, si les demandes totales de rachats des parts du fonds sont de 10% alors que le seuil de déclenchement de la *gate* est fixé à 5% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Le plafonnement des rachats ne pourra dépasser 20 occurrences (valeurs liquidatives) sur 3 mois ; soit une durée estimée de maximum 1 mois en cas d'occurrences successives.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au « document d'informations clés » du prospectus.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème				
		I, ID, ID2, I USD H, I CHF H, I GBP H	A	R, RP, R USD H	MF	Z
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Taux annuel TTC maximum				
		1.00%	1.50%	2.00%	Néant	0.10%*
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant				
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant				
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC au-delà de l'indice Euro Stoxx TR			Néant	

* La structure de frais de la catégorie de parts « Z » est déterminée contractuellement entre l'investisseur et la société de gestion. Le taux indiqué constitue un taux minimum pouvant faire l'objet d'un complément contractuellement consenti entre la société de gestion et l'investisseur.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la part Z non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Commission de surperformance : A compter du 1er avril 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul
La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.
Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous- performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Condition de positivité
Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation
La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au 1er avril 2022.
A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement
A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.
La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Part I : Capitalisation.
Part ID : Capitalisation et/ou distribution.
Part ID2 : Capitalisation et ou distribution.
Part I USD H : Capitalisation.
Part I CHF H : Capitalisation.
Part I GBP H : Capitalisation.
Part A : Capitalisation.
Part R : Capitalisation.
Part RP : Capitalisation.
Part R USD H : Capitalisation.
Part Z : Capitalisation.
Part MF : Distribution.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation.
Part ID : Capitalisation et/ou distribution.
Part ID2 : Capitalisation.
Part I USD H : Capitalisation.
Part I CHF H : Capitalisation.
Part I GBP H : Capitalisation.
Part A : Capitalisation.
Part R : Capitalisation.
Part RP : Capitalisation.
Part R USD H : Capitalisation.
Part Z : Capitalisation.
Part MF : Distribution.

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**748,372,862.80**	**666,716,238.78**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	541,323,949.39	264,596,847.23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-290,166,124.28	-190,933,852.84
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	13,796,159.98	8,573,394.64
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	101,705,387.42	71,688,552.56
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation *	18,943,248.45	-70,189,885.25
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-13,194.49	-2,078,432.32
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**1,133,962,289.27**	**748,372,862.80**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.
* Ecart de centimes entre la balance et l'actif net déclaré (SDNAR02)

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	340,008.84787
Nombre de titres rachetés	129,158.54907
Catégorie de classe A (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	157,677.09112
Nombre de titres rachetés	61,364.58560
Catégorie de classe RP (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	89,504.58458
Nombre de titres rachetés	10,277.94144
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	47,127.36068
Nombre de titres rachetés	259,699.86166
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	212,650.12995
Nombre de titres rachetés	79,502.01469
Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	0.01300
Nombre de titres rachetés	-
Catégorie de classe MF (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	107,727.93847
Nombre de titres rachetés	11,736.00000
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010971705	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	663,140,633.22	1,004,593.44121	660.10
FR0010971721	RP	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	101,585,557.88	178,813.61773	568.10
FR0011169341	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	187,566,059.59	326,524.73844	574.43
FR0012719524	ID	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Distribution	EUR	1,075,789.87	1,840.54467	584.49
FR0013076452	A	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	72,351,296.96	351,914.14896	205.59
FR0013277175	ID2	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Distribution	EUR	14,703.58	98.77110	148.86
FR0013320306	R USD H	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	USD	72,236.09	500.01376	169.67
FR0013320314	I USD H	Revenus nets : Plus ou moins-values réalisées :	USD	6.29	-	-
FR001400UW44	MF	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	108,156,005.79	95,991.93847	1,126.71

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	DE	NL	ES	IT
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1,098,187.45	471,038.21	321,760.53	124,506.19	64,453.69	57,499.21
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**1,098,187.45**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	26,943.67	-	-	-	26,943.67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**26,943.67**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	26,943.67	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**26,943.67**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	SEK	USD	CHF	DKK
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	17,549.70	11,473.18	7,447.32	4,217.62
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	1.61	-	-
Devises à livrer	-	70.03	-	-
Futures	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL	**17,549.70**	**11,544.82**	**7,447.32**	**4,217.62**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés	-	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS SA		0.21
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	2,008,875.11
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**2,008,875.11**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	1,199,659.13
Autres créditeurs divers	2,883,497.87
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**4,083,157.00**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	5,829,948.37	1.00
Commissions de surperformance	312,619.28	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	917,087.60	1.50
Commissions de surperformance	36,628.49	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RP (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,584,129.34	2.00
Commissions de surperformance	95,490.26	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	94,995.71	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,824,393.00	2.00
Commissions de surperformance	65,695.91	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	140.39	1.00
Commissions de surperformance	52.22	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	140.64	1.00
Commissions de surperformance	444.60	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,410.93	2.00
Commissions de surperformance	702.81	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe MF (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	10,657,155.24	6,330,050.84
Sommes distribuables au titre du revenu net	**10,657,155.24**	**6,330,050.84**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	10,657,155.24	6,330,050.84
Total	**10,657,155.24**	**6,330,050.84**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	68,254,295.49	45,682,323.82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**68,254,295.49**	**45,682,323.82**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	68,254,295.49	45,682,323.82
Total	**68,254,295.49**	**45,682,323.82**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	828,611.67	466,048.07
Sommes distribuables au titre du revenu net	**828,611.67**	**466,048.07**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	828,611.67	466,048.07
Total	**828,611.67**	**466,048.07**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	7,468,764.50	4,613,139.61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**7,468,764.50**	**4,613,139.61**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	7,468,764.50	4,613,139.61
Total	**7,468,764.50**	**4,613,139.61**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe RP (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	782,759.05	259,715.10
Sommes distribuables au titre du revenu net	**782,759.05**	**259,715.10**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	782,759.05	259,715.10
Total	**782,759.05**	**259,715.10**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	10,515,236.11	4,998,686.02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**10,515,236.11**	**4,998,686.02**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	10,515,236.11	4,998,686.02
Total	**10,515,236.11**	**4,998,686.02**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	14.00	2,014.58
Revenus nets	16,666.66	1,633,444.62
Sommes distribuables au titre du revenu net	**16,680.66**	**1,635,459.20**
Affectation		
Distribution	16,675.33	1,633,827.41
Report à nouveau du revenu de l'exercice	5.33	1,631.79
Capitalisation	-	-
Total	**16,680.66**	**1,635,459.20**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,840.54467	214,413.04565
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	9.06	7.62
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	261,765.21	19,327,547.32
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	111,512.49	11,166,620.55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**373,277.70**	**30,494,167.87**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	373,277.70	30,494,167.87
Capitalisation	-	-
Total	**373,277.70**	**30,494,167.87**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	1,244,796.10	618,481.79
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1,244,796.10**	**618,481.79**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,244,796.10	618,481.79
Total	**1,244,796.10**	**618,481.79**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	19,419,589.29	9,819,932.16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**19,419,589.29**	**9,819,932.16**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	19,419,589.29	9,819,932.16
Total	**19,419,589.29**	**9,819,932.16**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0.15	0.64
Revenus nets	279.69	350.15
Sommes distribuables au titre du revenu net	**279.84**	**350.79**
Affectation		
Distribution	279.52	350.64
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0.32	0.15
Capitalisation	-	-
Total	**279.84**	**350.79**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	98.77110	98.77110
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2.83	3.55
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1,304.06	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,530.97	1,304.06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**2,835.03**	**1,304.06**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2,835.03	1,304.06
Capitalisation	-	-
Total	**2,835.03**	**1,304.06**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-65.76
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-65.76**
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-65.76
Total	**-65.76**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	7,443.55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**7,443.55**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	7,443.55
Total	**7,443.55**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	1,182.86	-230.48
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1,182.86**	**-230.48**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,182.86	-230.48
Total	**1,182.86**	**-230.48**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,835.73	10,082.06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1,835.73**	**10,082.06**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,835.73	10,082.06
Total	**1,835.73**	**10,082.06**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	2,667,464.38
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2,667,464.38**
Affectation	
Distribution	2,666,656.05
Report à nouveau du revenu de l'exercice	808.33
Capitalisation	-
Total	**2,667,464.38**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	95,991.93847
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	27.78
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	10,210,681.23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**10,210,681.23**
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	10,210,681.23
Capitalisation	-
Total	**10,210,681.23**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**1,098,187,453.91**	**96.85**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**1,098,187,453.91**	**96.85**
AIRBUS SE	57,911.00	198.40	EUR	11,489,542.40	1.01
Aéronautique					
AIR LIQUIDE SA	105,619.00	160.26	EUR	16,926,501.03	1.49
Produits Chimique					
ALLIANZ SE-REG	86,820.00	390.50	EUR	33,903,210.00	2.99
Assurances					
AMPLIFON SPA	1,193,254.00	13.75	EUR	16,407,242.50	1.45
Produits pharmaceutiques					
ASML HOLDING NV	78,172.00	921.40	EUR	72,027,680.80	6.35
Electrique - Electronique					
ASSA ABLOY AB-B	529,425.00	358.90	SEK	17,549,702.83	1.55
Electrique - Electronique					
AXA SA	319,587.00	40.96	EUR	13,090,283.52	1.15
Assurances					
BANCO SANTANDER SA	4,345,508.00	10.07	EUR	43,759,265.56	3.86
Banques et assurances					
BNP PARIBAS	612,224.00	80.79	EUR	49,461,576.96	4.36
Banques et assurances					
BUREAU VERITAS SA	1,841,580.00	27.18	EUR	50,054,144.40	4.41
Services divers					
CAPGEMINI SE	142,394.00	142.25	EUR	20,255,546.50	1.79
Bureau					
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	29,434.00	172.05	CHF	5,442,364.00	0.48
Distribution - Commerce					
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	283,107.00	86.96	EUR	24,618,984.72	2.17
Construction et matériaux de construction					
DANONE	114,468.00	76.78	EUR	8,788,853.04	0.78
Biens de consommation					
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	1,197,929.00	27.66	EUR	33,134,716.14	2.92
Télécommunication					
DSM-FIRMENICH AG	99,021.00	68.76	EUR	6,808,683.96	0.60
Produits Chimique					
E.ON SE	709,393.00	16.12	EUR	11,438,962.13	1.01
Distribution Energie					
EDP SA	2,920,332.00	3.92	EUR	11,433,099.78	1.01
Distribution Energie					
ESSILORLUXOTTICA	110,106.00	269.90	EUR	29,717,609.40	2.62
Produits pharmaceutiques					
HEIDELBERG MATERIALS AG	55,890.00	223.00	EUR	12,463,470.00	1.10
Construction et matériaux de construction					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
HERMES INTERNATIONAL Textiles et habillement	9,056.00	2,122.00	EUR	19,216,832.00	1.69
IBERDROLA SA Distribution Energie	1,120,738.00	18.46	EUR	20,694,427.17	1.82
IMCD NV Distribution - Commerce	72,551.00	77.34	EUR	5,611,094.34	0.49
INFINEON TECHNOLOGIES AG Electrique - Electronique	504,285.00	37.73	EUR	19,026,673.05	1.68
ING GROEP NV Banques et assurances	1,236,519.00	24.01	EUR	29,688,821.19	2.62
KERING Textiles et habillement	37,214.00	301.00	EUR	11,201,414.00	0.99
KONINKLIJKE KPN NV Télécommunication	4,320,573.00	3.98	EUR	17,178,598.25	1.51
LEGRAND SA Electrique - Electronique	99,712.00	127.25	EUR	12,688,352.00	1.12
LOREAL Produits pharmaceutiques	39,430.00	366.60	EUR	14,455,038.00	1.27
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI Textiles et habillement	62,181.00	645.00	EUR	40,106,745.00	3.54
MERCK KGAA Produits pharmaceutiques	147,243.00	122.60	EUR	18,051,991.80	1.59
MICHELIN (CGDE) Machines et Véhicules	985,291.00	28.31	EUR	27,893,588.21	2.46
MUENCHENER RUECKVER AG-REG Assurances	35,733.00	562.20	EUR	20,089,092.60	1.77
NOVARTIS AG-REG Produits pharmaceutiques	17,022.00	109.60	CHF	2,004,955.62	0.18
NOVO NORDISK A/S-B Produits pharmaceutiques	96,853.00	325.25	DKK	4,217,624.62	0.37
PRYSMIAN SPA Electrique - Electronique	247,564.00	86.38	EUR	21,384,578.32	1.89
RENAULT SA Machines et Véhicules	626,794.00	35.42	EUR	22,201,043.48	1.96
RHEINMETALL AG Aéronautique	14,890.00	1,561.00	EUR	23,243,290.00	2.05
SAFRAN SA Aéronautique	82,485.00	297.40	EUR	24,531,039.00	2.16
SANOFI Produits pharmaceutiques	149,243.00	82.72	EUR	12,345,380.96	1.09
SAP SE Ordinateurs logiciels	260,023.00	208.35	EUR	54,175,792.05	4.78

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SCHNEIDER ELECTRIC SE	130,639.00	234.90	EUR	30,687,101.10	2.71
Electrique - Electronique					
SIEMENS AG-REG	130,187.00	239.15	EUR	31,134,221.05	2.75
Valeurs industrielles diverses					
SIEMENS ENERGY AG	209,602.00	120.40	EUR	25,236,080.80	2.23
Machines et Véhicules					
SIEMENS HEALTHINEERS AG	195,244.00	44.92	EUR	8,770,360.48	0.77
Produits pharmaceutiques					
SMURFIT WESTROCK PLC	348,453.00	38.67	USD	11,473,181.07	1.01
Industrie d'emballage et papier					
SOCIETE GENERALE SA	250,603.00	68.72	EUR	17,221,438.16	1.52
Banques et assurances					
SYMRISE AG	91,663.00	68.88	EUR	6,313,747.44	0.56
Produits Chimique					
THALES SA	61,302.00	229.80	EUR	14,087,199.60	1.24
Aéronautique					
UNICREDIT SPA	277,882.00	70.92	EUR	19,707,391.44	1.74
Banques et assurances					
VONOVIA SE	1,009,736.00	24.54	EUR	24,778,921.44	2.19
Immobilier et logement					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**10,905,657.07**	**0.96**
OPCVM				**10,905,657.07**	**0.96**
CPR MONETAIRE SR-I	488.01	22,347.20	EUR	10,905,657.07	0.96
Instruments financiers à terme				**-206.64**	**-**
Change à terme				**-206.64**	**-**
Achat USD 1892.51 Vente EUR 1605.49	1,892.51	1.18	USD	0.10	-
Achat USD 1892.51 Vente EUR 1605.49	-1,605.49	1.18	EUR	-	-
Achat USD 7.41 Vente EUR 6.29	7.41	1.18	USD	-	-
Achat USD 7.41 Vente EUR 6.29	-6.29	1.18	EUR	-	-
Achat USD 82534.98 Vente EUR 70228.67	82,534.98	1.18	USD	-206.74	-
Achat USD 82534.98 Vente EUR 70228.67	-70,228.67	1.18	EUR	-	-
Créances				**2,008,875.11**	**0.18**
Dettes				**-4,083,157.00**	**-0.36**
Autres comptes financiers				**26,943,666.82**	**2.38**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**1,133,962,289.27**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			**-**	**-**	**-**
Options					
Sous total			**-**	**-**	**-**
Swaps					
Sous total			**-**	**-**	**-**
Autres instruments					
Change à terme					
Achat USD 1892.51 Vente EUR 1605.49	R USD H	1,892.51	0.10	-	1,605.59
	R USD H	-1,605.49	-	-	-1,605.49
Achat USD 7.41 Vente EUR 6.29	I USD H	7.41	-	-	6.29
	I USD H	-6.29	-	-	-6.29
Achat USD 82534.98 Vente EUR 70228.67	R USD H	82,534.98	-	-206.74	70,021.93
	R USD H	-70,228.67	-	-	-70,228.67
Sous total			**0.10**	**-206.74**	**-206.64**
Total			**0.10**	**-206.74**	**-206.64**

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	1,109,093,110.98
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-206.64
Autres actifs (+)	28,952,541.93
Autres passifs (-)	4,083,157.00
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**1,133,962,289.27**